



Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 décembre 2021

n° 165-21

Objet : *RS - Demande de subventions pour l'acquisition d'habitat léger pour les gens du voyage sédentaires dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle du fait de leur situation de handicap ou de leur âge*

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysses	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 décembre 2021

délibération n° 165-21

objet **RS - Demande de subventions pour l'acquisition d'habitat léger pour les gens du voyage sédentaires dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle du fait de leur situation de handicap ou de leur âge**

Philippe Gamen en l'absence Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle que Grand Chambéry est compétent en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des terrains familiaux locatifs.

A ce titre, la Communauté d'agglomération a acquis un mobile home en vue de l'installer sur un emplacement du terrain familial sis 329 avenue des Landiers à Chambéry. L'équipement sera loué à un couple issu de la communauté des gens du voyage et sédentarisé, désormais à la retraite et n'ayant pas la capacité de travailler.

En 2021, le Conseil départemental a délibéré en faveur d'une aide à l'achat d'habitat léger (mobile home) sous la forme d'une subvention plafonnée à hauteur de 30 % du montant de l'acquisition et dans la limite de 10 000 € TTC par opération. Cette subvention, qui s'inscrit dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, vise exclusivement à accompagner les collectivités compétentes dans le relogement de ménages de la communauté des gens du voyage qui ont l'incapacité d'exercer une activité professionnelle compte tenu de leur situation de handicap ou de leur âge.

Par ailleurs, la Caisse d'allocations familiales est susceptible de participer financièrement à l'acquisition de matériel ou de mobilier nécessaire au logement de familles dans des conditions décentes.

Au regard de ces dispositifs, Grand Chambéry souhaite demander les subventions les plus élevées possible au Département et à la Caisse d'allocations familiales, afin de contribuer à l'achat d'un mobile home par Grand Chambéry d'un montant de 28 500 € TTC.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Vu la décision n° 21 du 28 mai 2021 du Conseil départemental de la Savoie relative à l'aide à l'achat d'habitat léger pour les gens du voyage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite les subventions les plus élevées possible auprès du Département de la Savoie et de la Caisse d'allocations familiales,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes aux demandes de subvention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 165-21

Objet de l'acte : RS - Demande de subventions pour l'acquisition d'habitat léger pour les gens du voyage sédentaires dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle du fait de leur situation de handicap ou de leur âge

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 16 décembre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211216-lmc1H26394H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26394H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au